

# ACCORD-CADRE DE MAITRISE D'OEUVRE

Ville d'Angers/Angers Loire Métropole

\*

Direction de l'Aménagement et du Développement des Territoires

BP 80011

49020 ANGERS CEDEX 02

**Maîtrise d'œuvre urbaine et opérationnelle pour l'aménagement des Places  
de l'Académie et Kennedy et de leurs abords**

## **Cahier des Clauses Techniques Particulières Valant pour l'accord-cadre et le 1<sup>er</sup> marché subséquent**

# SOMMAIRE

## **1 - Définition et détails de la mission**

- 1.1 - Contexte
- 1.2 - Périmètre de l'étude
- 1.3 - Enjeux de l'étude
- 1.4 - Objet de la mission
- 1.5 - Intervenants

## **2 - Documents mis à disposition du candidat**

## **3 - Délai de l'étude**

## 1 – Définition et détails de la mission

### Préambule

Le présent accord-cadre mono-attributaire a pour objet de sélectionner un groupement afin de lui confier ultérieurement, via des marchés subséquents, des prestations de maîtrise d'œuvre urbaine et opérationnelle pour la mise en œuvre du projet de requalification des espaces publics du secteur des Places Académie et Kennedy, ainsi que de leurs abords, à Angers.

Cette mission a pour objectif d'intervenir sur un site stratégique et exceptionnel, en entrée de ville historique et au contact direct du Château d'Angers.

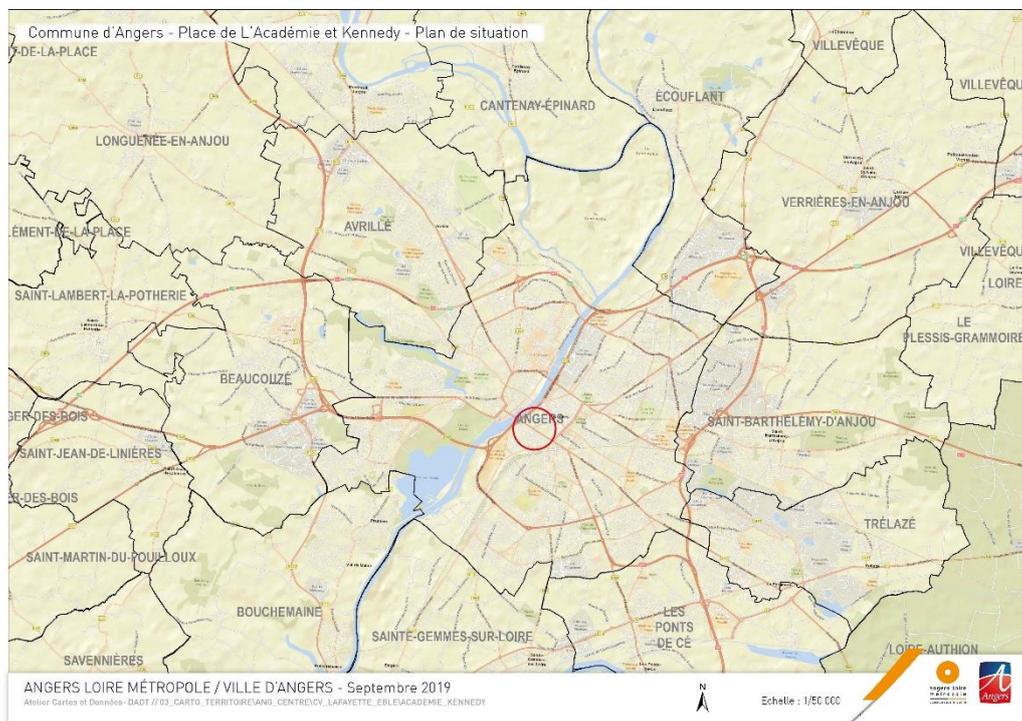
### 1.1 - Contexte

#### *Contexte territorial*

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) via notamment son Projet d'Aménagement et de Développement Durables porte une attention particulière au traitement des espaces publics en fonction de leurs usages. La qualité de vie quotidienne des habitants est étroitement liée à la qualité des espaces publics. Veiller au cadre de vie dans l'agglomération et dans la ville, c'est porter une attention particulière à ces espaces, par :

- La poursuite des efforts de sécurisation, confort, accessibilité et continuité dans les itinéraires piétons et cyclables, et le long des itinéraires de transports en commun,
- La garantie d'un partage plus équilibré des espaces publics et de la voirie, favorable au développement de l'usage des modes de déplacement actif (marche à pied, vélo), en cohérence avec le développement des zones de circulation apaisée,
- La composition d'espaces mettant en valeur le végétal, l'eau et la qualité urbaine des quartiers.

#### Localisation de la zone d'étude



La ville d'Angers souhaite aujourd'hui, notamment via cette étude sur un site stratégique ayant valeur de « vitrine » améliorer la qualité de découverte et d'usage de la ville et favoriser les projets durables en ayant une attention particulière sur les aménagements envisagés. Plusieurs axes de réflexion seront à intégrer dans les propositions attendues, pour permettre de contribuer à cet objectif.

Il conviendra tout d'abord d'exploiter les éléments de paysage pour qualifier l'aménagement des espaces publics concernés par l'étude. Une attention particulière sera portée à des éléments structurants du paysage (qu'ils soient isolés ou composant un ensemble) : panoramas ou perspectives majeures, points d'appel visuels qualitatifs.

Ensuite, un traitement qualitatif des espaces publics et des espaces privés de façade permettra de renforcer la qualité de cette « entrée de ville » et de cette porte d'entrée majeure sur l'hyper-centre.

En particulier, l'OAP Cœur de Ville inscrite au PLUi présente plusieurs enjeux majeurs qui concernent le secteur de projet :

- Valoriser la qualité urbaine pour renforcer le cadre de vie et l'attractivité métropolitaine : il s'agit de s'appuyer sur la qualité du patrimoine bâti, patrimoine remarquable et/ou témoins historiques des évolutions de l'histoire, valoriser et ouvrir la Cité historique permettant de consolider la dimension touristique tout en s'appuyant sur la valorisation de la qualité urbaine, architecturale et paysagère.

L'approbation en janvier 2019 d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR) sur le centre historique d'Angers permet de consolider le centre-ville dans sa dimension patrimoniale et dynamique. Des études vont être engagées afin de définir les mesures réglementaires, notamment l'élaboration d'un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) dans la partie centrale de la ville. Le secteur d'étude fait partie du SPR délimité et du secteur pressenti du PSMV.

- Ouvrir le Cœur de ville et intensifier les usages, en lien avec le confort et la qualité des déplacements : il s'agit ici notamment de renforcer la qualité des espaces publics pour renforcer l'attractivité du centre-ville et répondre aux besoins des populations dans les divers usages de la ville. L'accent est mis en particulier sur la ceinture de boulevards et les points d'articulation avec les quartiers environnants ; les enjeux relèvent de l'attractivité métropolitaine, de la lisibilité des accès au cœur de ville, des liens entre les quartiers porteurs d'attractivité. Ici, le secteur Académie/Kennedy joue un rôle majeur entre pôle Gare/Lafayette et centre-ville, ainsi que vers la Maine et ses rives.

Des orientations générales ont été dégagées dans le cadre de l'élaboration du futur PLUi et de son PADD. Celles-ci devront être respectées (<http://www.angersloiremetropole.fr/un-territoire-en-mouvement/plan-local-d-urbanisme-intercommunal/>).

### **Contexte urbain**

Ce site stratégique va subir des mutations importantes dans les années à venir. Plusieurs projets ou études sont en cours ou en devenir et vont considérablement impacter et transformer la pratique et l'image de ce secteur : une réflexion à court terme sur le devenir de la caserne de pompiers de l'Académie, la réalisation d'un parking public en ouvrage à l'arrière de ladite caserne, la vente du site actuel de la CCI avec un projet de réhabilitation, l'objectif d'une réouverture de la porte des Champs en tant que future entrée principale du château, le projet d'inscription au registre Mémoire du Monde UNESCO de la tenture de l'Apocalypse, la réalisation du Musée des Collectionneurs (lauréat d'Imagine Angers) sur la rive droite de la Maine, dans l'axe du Boulevard du Roi René, une réflexion

programmatische et de requalification lourde de certains fonciers au cœur de la Cité historique (ancienne Gendarmerie et collège de la Cathédrale), ...

Le site est également traversé par l'itinéraire de la végétalisation du Cœur de ville, qui passe par la rue Toussaint, la place Kennedy pour finir sur la Promenade du Bout du Monde.

L'évolution possible des jardins présents dans les douves du Château est également à l'étude. Un diagnostic du mur des Douves serait un préalable intéressant, voir nécessaire, dans la conception du futur aménagement de la place Kennedy. Le candidat se dotera des compétences qu'il jugera nécessaire afin de répondre à cette contrainte technique.

Il s'avèrera donc nécessaire d'intégrer en amont l'ensemble de ces évolutions à court et moyen termes pour avoir une vision et une stratégie globale contextualisées, tenant compte des aménagements et projets connexes à venir.

Cette étude urbaine générale servira de ce fait de plan-guide d'aménagement pour ce secteur d'entrée du cœur de ville, via des interventions sur l'espace public qu'il conviendra de phaser et ordonnancer dans les années futures (objet du marché subséquent n°1).

Le secteur à étudier est un accès privilégié au centre-ville mais également l'un des accès possibles pour la Gare. En conséquence, ce carrefour majeur supporte un trafic de 60 000 véhicules par jour. Des remontées de files de véhicules se forment régulièrement en heure de pointe du matin notamment depuis les voies sur berges vers le carrefour du Roi René, pour autant elles ne bloquent pas les bretelles de sorties de la RD323. **Son rôle devrait évoluer avec l'accès routier gare / RD 323 qui permettra à terme de desservir plus directement la Gare et donc d'envisager une réorganisation des flux sur le secteur Kennedy/Académie et un réaménagement du système viaire.**

Les deux places proposent également une offre de stationnement payante, proche de la saturation (en particulier pour la place Kennedy). La rotation des véhicules y est plutôt importante, en partie due à une forte utilisation de la place pour les pratiques de covoiturages (point de rencontre Blablacar). Le stationnement de régulation pour les cars de tourisme est à noter sur la place de l'Académie.

Nœud pour le trafic routier, le carrefour du Roi René et la place de l'Académie sont également empruntés par de nombreuses lignes de bus/cars en échanges avec le pôle d'échanges multimodale d'Angers St Laud : 10 lignes de bus urbains et près d'une vingtaine de lignes de cars suburbaines et interurbains transitent actuellement par les axes De Gaulle/Académie/Brémont, ce qui représente un trafic d'environ 400 bus/cars chaque jour. Malgré cela, la place de l'Académie, notamment compte tenu de sa configuration, ne bénéficie pas d'une desserte directe (arrêt le plus proche sur De Gaulle ou Brémont). Pour faciliter leur circulation des couloirs bus ont été aménagés sur la rue Brémont et le Bd De Gaulle.

Cet axe conservera ce rôle structurant lors de la restructuration du réseau avec la mise en service des tramways ABC.

Enfin, la place constitue également un point d'échanges pour les déplacements en modes actifs du fait notamment de son positionnement entre la Gare et l'hyper centre-ville. Malgré des flux piétons non négligeables, l'emprise totale des 2 places laissent relativement peu de places pour les aménagements piétons, renvoyés aux franges et peu confortables.

Durant la période estivale, une conciergerie vélos en lien avec la politique touristique d'itinérances vélos sur le territoire ALM (portée par Destination Angers) – Loire-à Vélo, Vallée du Loir à Vélo, Vélo-Francette et Boucles Vertes est installée sur la place Kennedy et remporte un certain succès.

L'axe place Kennedy – rue Toussaint constitue un des 2 accès Nord-Ouest du cœur de ville avec l'axe rue des Lices – rue Voltaire permettant notamment un accès à la Place du Ralliement. Les propositions d'aménagement faites sur l'aménagement de la Place Kennedy auront par conséquent des répercussions sur le second axe (Lices-Voltaire), et inversement, qu'il conviendra de prendre en compte dans les analyses et propositions du candidat.

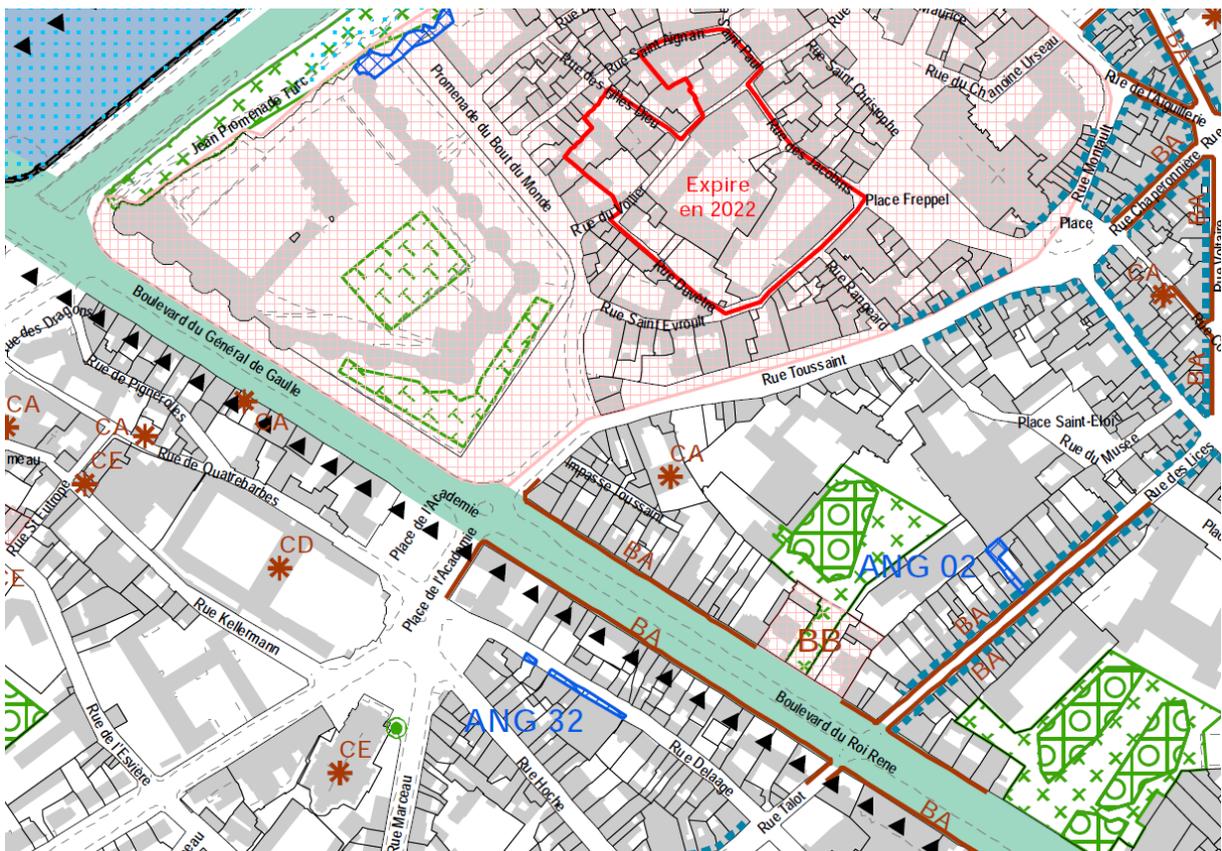
### **Qualité paysagère et architecturale**

La qualité du cadre de vie angevin repose notamment sur la richesse de son patrimoine bâti, témoignage de l'histoire mais aussi de la vie sociale du territoire. Aujourd'hui, le secteur d'étude « Académie / Kennedy » est très peu mis en valeur, alors qu'il présente de nombreux atouts et un patrimoine bâti et architectural riche et varié, qu'il conviendra donc de mieux révéler.

En sus du Château, monument national, le secteur d'étude intègre de nombreux éléments de patrimoine dont certains sont répertoriés dans le PLUi : le boulevard du Roi René en tant que front bâti d'un ensemble bâti séquentiel, la caserne de l'Académie comme édifice bâti singulier culturel, l'église St Laud comme édifice bâti singulier cultuel et la cité en tant qu'ensemble patrimonial.

Outre le SPR d'Angers délimité par arrêté ministériel du 31/01/2019 et dont l'élaboration des dispositions règlementaires est en cours d'étude, le site est concerné par de nombreux périmètres de Monuments historiques d'édifices du centre-ville.

Le bureau d'études devra démontrer en quoi les aménagements proposés mettent en valeur ce patrimoine bâti.



Extrait du règlement graphique du PLUi d'ALM

Il s'agit en particulier de prendre en compte les éléments caractéristiques du patrimoine pour :

- Structurer les évolutions urbaines et encadrer l'évolution des éléments patrimoniaux d'intérêt identifiés ;
- Améliorer la qualité des paysages urbains et l'intégration des éléments patrimoniaux dans les projets ;
- Élaborer les nouveaux projets en s'inspirant de l'histoire pour construire le patrimoine de demain.

Les faubourgs de l'Esvière et de St Laud forment une entité singulière, dû à une forte concentration religieuse médiévale (prieuré, collégiale...) bien délimité par une topographie marquée. Au XVème siècle, cet ensemble suburbain, face à la porte des Champs du château royal est bordé de quelques logis et de nombreuses auberges. Au XVIIIème de nouvelles constructions religieuses (couvent des Recollets, de la Visitation...), s'implantent au sud et à l'est de la place. La construction de l'académie d'équitation et d'hôtels particuliers à cette même époque renforce l'élitisme du lieu, conforté par la continuité spatiale et sociologique avec la Cité. Les historiens nomment cette forme urbaine spécifique un « faubourg-quartier » en opposition avec les faubourgs linéaires plus classique. La place prendra successivement le nom de place des Lices, puis place des Recollets et aujourd'hui place de l'Académie. La forme de la place est également issue de la construction plus tardive de l'église St Laud en 1872 qui viendra prendre la place de l'ancienne collégiale Saint-Laud. Sa flèche, reconstruite après les bombardements de 1944 est visible depuis différents points de vue de la ville, et participe de son paysage. Sa position dominante, face au château ferme et structure l'espace de la place de l'académie et le large espace résiduel de la place du président Kennedy (autrefois traversée par l'enceinte du bas empire). Les deux places viennent s'articuler sur le boulevard du général de Gaulle/ Roi René, créé vers 1840 à l'emplacement des anciens remparts du XIIIème et de la porte des Champs démoli à cette époque.

Au-delà du patrimoine bâti, les qualités paysagères du site seront également à mettre en valeur et à développer. L'un des objectifs de la collectivité pour son projet de territoire 2020-2026 est en effet de permettre aux Angevins de retrouver la nature en ville, notamment en révélant le patrimoine existant, en le confortant et l'enrichissant si besoin.

L'enjeu de l'étude sur ce sujet sera de s'appuyer sur la qualité du patrimoine paysager pour asseoir les projets urbains de demain.

Un autre enjeu pour le territoire est celui des déplacements, avec une volonté d'améliorer les connexions entre espaces à caractère naturel et espaces habités, en préservant, plus spécifiquement, en milieu urbain, des espaces aménagés répondant aux besoins de la population (espaces publics, jardins privés, mails paysagers, jardins familiaux, etc.).

C'est la raison pour laquelle le projet devra permettre également d'améliorer les liaisons à la fois vers les promenades du Bout du Monde et Jean Turc récemment réaménagées, vers le bas du centre-ville (nouvelle esplanade Cœur de Maine, ...), plus globalement vers le cœur de ville végétalisé mais également vers le pont de la Basse Chaine et la Maine (cf études Rives Vivantes en cours) – liaisons vers Balzac / Saint Nicolas / Lac de Maine – Antenne Ouest de la Loire à Vélo – Boucles Vertes.

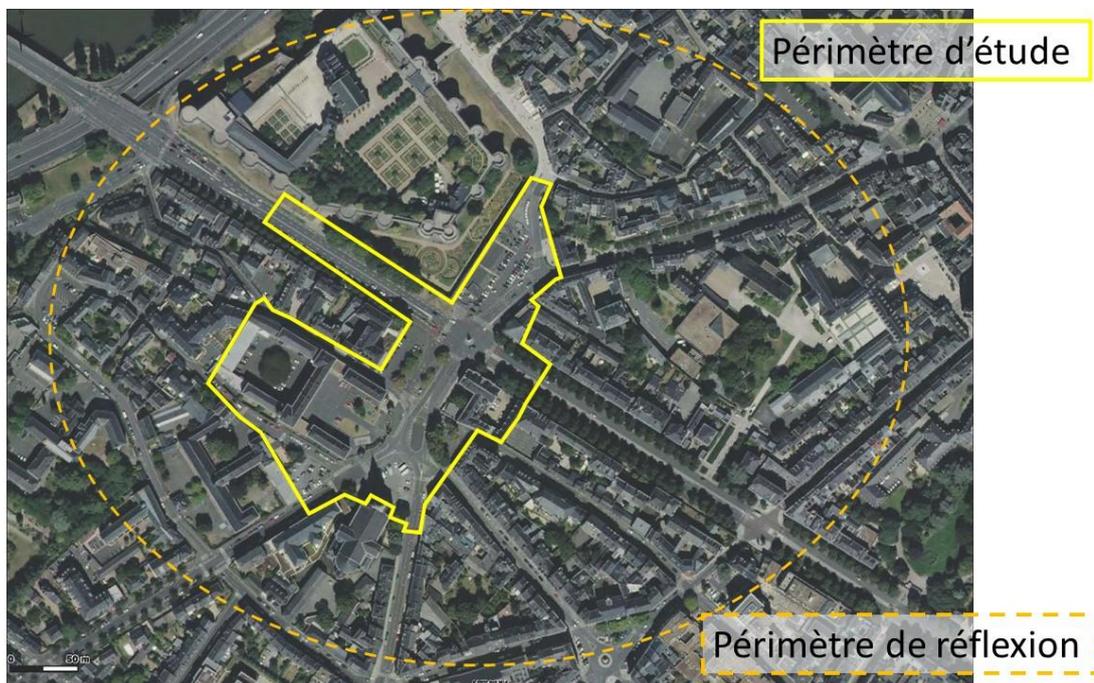
## **1.2 - Périmètre de l'étude**

Le périmètre d'étude s'étend de la place de l'Académie à la place Kennedy. Il est traversé par le Bd du Roi René, axe structurant d'entrée de ville. Le périmètre d'étude intègre également la Caserne de

l'Académie (occupée actuellement par le SDIS 49), les bâtiments de l'ex-Office Départemental du tourisme et de la CCI.

Le périmètre de réflexion sera plus large et se devra d'intégrer les connexions avec les voies adjacentes (Blancheraie, Marceau, Toussaint, Promenade du Bout du Monde, ...) et les éléments de patrimoine précités (Château, Cité, ...).

De plus, pour la thématique déplacements et notamment les questions liées au trafic automobile, le candidat analysera les impacts de ses propositions sur le réseau situé à proximité.



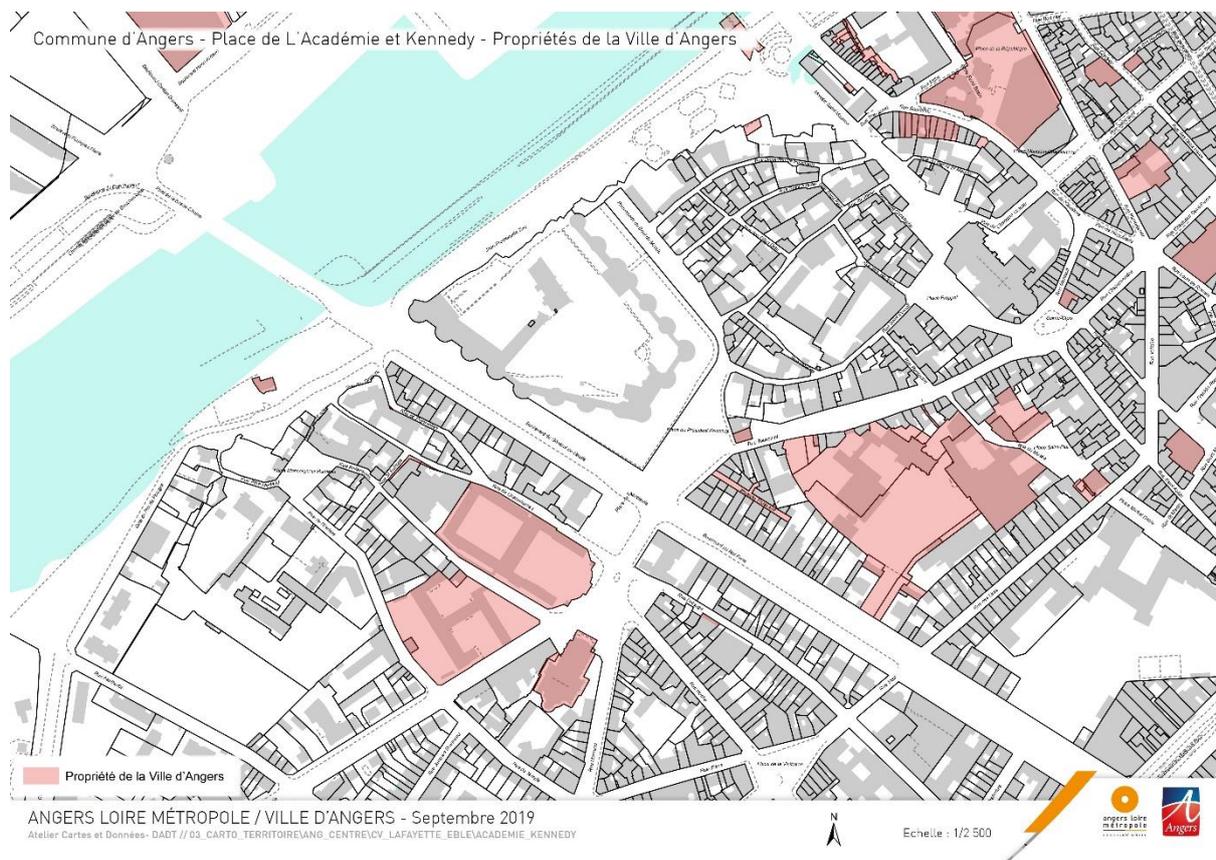
### 1.3 - Enjeux de l'étude

Au-delà d'un simple aménagement des espaces publics, l'étude demandée vise :

- Faire de cette entrée de cœur de ville un espace public majeur, singulier et emblématique d'Angers, en mettant en scène le Château et le patrimoine architectural et urbain
- Apporter de la cohérence et une lisibilité d'ensemble aux places de l'Académie et Kennedy, aujourd'hui traitées majoritairement dans leur fonction de circulation et de stationnement
- Augmenter le confort et la lisibilité pour les modes de déplacements doux, en créant des espaces apaisés incitant au report modal
- Augmenter la présence et la perception du végétal, symbole de la ville d'Angers, sans porter atteinte à la visibilité du Château ni aux fonctionnalités du site ; limiter l'imperméabilisation des sols et offrir les conditions propices à la constitution d'îlots de fraîcheur contribuant à la lutte contre le réchauffement climatique
- A concourir à l'animation de parcours touristiques, piétons notamment, liés à la mise en valeur du centre-ville via le projet de végétalisation du cœur de ville, la mise en place d'un itinéraire touristique sur le centre-ville, ...

- En termes de déplacements, à améliorer le fonctionnement et l'organisation du secteur, en maintenant les différents usages actuels (Boulevard du Roi René capacitaire et circulant, avec différents flux VL, Bus, piétons, vélos, PMR) et en tenant compte des différents usages quotidiens et touristiques (jalonnement, animations, stationnement, ...). Sera notamment intégrée une réflexion ambitieuse, mais à coût d'aménagement maîtrisé sur :
  - o Le traitement des problèmes liés au stationnement et son organisation (quelques stationnements VL sur les places, stationnements bus et cars, accès au futur parking silo, ...)
  - o La sécurisation et le renforcement des cheminements modes doux et le renforcement de l'accessibilité aux espaces publics,
  - o L'organisation des circulations et l'accès à la gare, à la Maine et à l'hyper centre, y compris pour garantir des transports collectifs efficaces
  
- À optimiser le foncier appartenant à la collectivité, notamment le site actuel de la caserne de l'Académie. A ce sujet, et dans le cadre du mandat d'études (marché distinct) lancé sur le projet de réhabilitation de la caserne de l'Académie, le titulaire du marché devra formuler des préconisations urbaines, architecturales et paysagères à inscrire dans le cahier des charges qui sera établi en vue du lancement du concours d'architectes prévu dès le mois de septembre 2020.

#### A l'échelle des disponibilités foncières (cf. plans)



#### 1.4 - Objet de la mission

### 1.4.1 Objectifs du projet

Au vu des évolutions à venir sur le secteur et confrontée à la nécessité d'aménager divers secteurs ayant une forte interaction entre eux, la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole ont décidé de lancer une réflexion générale sur ce qui constitue une entrée de ville et une liaison majeure entre l'hyper Centre et la Gare.

Dans le cadre des réflexions à mener, il convient d'étudier les aménagements envisageables permettant la réalisation d'espaces publics de qualité, et un partage plus équilibré entre les modes de déplacements tout en conservant la fonction circulante et traversante du site pour ces différents modes de déplacements.

Les aménagements devront intégrer une dimension paysagère significative, l'un des objectifs de l'étude étant notamment de mettre en valeur le végétal sur ce site, véritable vitrine de la ville d'Angers, tant par mise en valeur de l'existant que par les aménagements paysagers projetés, et ce dans le prolongement des aménagements réalisés sur la Promenade du Bout du Monde (Victoire du Paysage 2018).

L'étude fera notamment le lien avec les réflexions engagées sur une ouverture et un accès à la Porte des Champs du Château, sur la labellisation UNESCO de la Tenture de l'Apocalypse et son impact en terme de besoin d'accueil du public, sur le SPR (Secteur Patrimonial Remarquable), sur la mutation envisagée du site de la Caserne et de la CCI.

Il est important de noter que l'étude en cours sur l'ouverture de la Porte des Champs, en étroite relation avec le Centre des Monuments Nationaux, envisage la réalisation d'une construction destinée à servir de pré-accueil billetterie (barbacane ou autres) en lien direct avec la future passerelle et est donc importante à prendre en considération dans les futurs aménagements, place Kennedy notamment.

L'étude devra également prendre en compte la volonté de la ville de réaliser un parking public en ouvrage couvrant les besoins du secteur, du centre commerçant et du Château. Ce parking sera réalisé sur la partie arrière du site de la caserne de l'Académie, libéré prochainement par le SDIS 49. La réalisation de ce parking et la réhabilitation de la Caserne de l'Académie feront l'objet d'études et de marchés distincts du présent marché. A ce sujet, et dans le cadre du mandat d'études (marché distinct) lancé sur le projet de réhabilitation de la caserne de l'Académie, le titulaire du marché devra formuler des préconisations urbaines, architecturales et paysagères à inscrire dans le cahier des charges qui sera établi en vue du lancement du concours d'architectes prévu dès le mois de septembre 2020.

### 1.4.2 Objet de l'Accord-Cadre et des marchés subséquents

#### **A- Objet de l'Accord-Cadre**

Le présent accord-cadre mono-attributaire a pour objet de sélectionner un groupement afin de lui confier ultérieurement, via des marchés subséquents, des prestations de maîtrise d'œuvre urbaine et opérationnelle pour la mise en œuvre du projet de requalification des espaces publics du secteur des Places Académie et Kennedy, ainsi que de leurs abords, à Angers.

#### **B- Objet du premier marché subséquent : étude et approfondissement des orientations stratégiques et élaboration de projets**

Le premier marché subséquent a pour objet de confier des prestations de maîtrise d'œuvre urbaine au titulaire de l'accord-cadre.

Ce marché vise à définir :

- Le diagnostic du site au travers un état des lieux complet sur le périmètre établi
- La programmation du site, c'est-à-dire la définition et le calibrage des différentes fonctions (circulation des différents modes, équipements, stationnement, accès, ...)
- Les grandes orientations urbaines, paysagères, environnementales et architecturales sur le périmètre d'étude et son secteur proche
- Le schéma d'organisation spatial qui assure la cohérence des différents programmes et éléments du projet ; ce schéma comporte l'organisation des mobilités et des déplacements
- Les principes d'aménagements des espaces publics du projet et un chiffrage niveau esquisse
- Les conditions de réalisation des aménagements et projets immobiliers, et leur phasage
- Les prescriptions architecturales pour les projets immobiliers attenants

Le projet d'ensemble devra permettre de fédérer les réponses aux différentes problématiques urbaines, mais aussi environnementales, patrimoniales et architecturales, techniques, et autres, propres à ce secteur.

Il devra aussi permettre que toutes les actions qui seront entreprises concourent à un projet cohérent, avec toutes les souplesses que cela implique compte-tenu de la nécessaire réalisation dans la durée de ce projet, des évolutions de modes de vie, de comportements, de marché (économique, immobilier, ...). Pour garantir cette cohérence, le titulaire pourra également être sollicité pour des missions complémentaires portant sur des aménagements à proximité du périmètre d'étude, selon des modalités qui seront alors à définir entre la maîtrise d'ouvrage et le titulaire du marché, via un marché subséquent par exemple, et dans le respect du présent marché.

Il devra également permettre de définir l'articulation entre les différentes séquences et l'enchaînement des opérations.

Pour l'ensemble de ces phases, le candidat devra s'appuyer sur l'ensemble des données et plans fournis par la maîtrise d'ouvrage.

Enfin, l'ensemble du processus d'étude et d'élaboration du projet devra aussi constituer un support d'échanges avec la population et les acteurs de la ville.

### **B-1 Phasage et contenu**

L'étude se structure autour des 3 phases suivantes :

- **Phase 1** : diagnostic et perspectives (tranche ferme)

Le prestataire réalisera un état des lieux complet du périmètre en termes d'offres, d'usages et de fonctionnements. L'ensemble des thématiques y sera développé (déplacements, urbain et architectural, paysage et végétal, mobilier urbain, bâtis, VRD, archéologie – rdv avec l'INRAP à prévoir -, ...)

Concernant la thématique déplacements, la Direction Déplacements dispose des résultats de l'enquête ménage déplacements de 2012, des données de fréquentation des arrêts du réseau Irigo sur le secteur, d'enquêtes origine/destination par relevé de plaques minéralogiques, de comptages routiers automatiques, de comptages vélos, piétons, et d'une enquête stationnement (occupation, rotation) sur le secteur. Le candidat s'appuiera sur ces éléments pour établir un état des lieux de l'organisation et du fonctionnement en matière de déplacements tout mode et de trafic.

Concernant les réseaux, le candidat sollicitera les DT (Demandes de Travaux) nécessaires à la récolte des informations sur les réseaux existants (EU, EP, AEP, électrique, gaz, ...) et les reportera sur l'esquisse pour vérification.

Cette 1<sup>ère</sup> phase sera validée par une présentation faite par le candidat au groupe technique puis au comité de pilotage. Il en assurera le compte-rendu.

- **Phase 2** : Présentation de scénarii d'aménagement contrastés et analyse comparative (tranche ferme)

En fonction des conclusions de la phase 1, le candidat proposera des scénarii d'aménagement (de 3 minimum à 5 maximum). Pour chacun des scénarii, il précisera en quoi les aménagements proposés sont adaptés aux prescriptions issues du cahier des charges (mise en valeur du patrimoine, requalification des espaces publics, mise en valeur du végétal, aux usages envisagés à la fois en termes d'accessibilité, de dimensionnement et de lisibilité, ...). A cet effet, une grille d'analyse comparative sera établie afin de permettre une lecture avisée et objective des différentes propositions de la part des élus de la Ville d'Angers, tenant compte des nombreuses contraintes du site (déplacements, stationnements, réseaux, interfaces avec monument classé ou MH...).

Le volet paysager des aménagements proposés fera l'objet d'une attention particulière. De plus, les aménagements proposés intégreront le souci de bonne gestion des eaux pluviales et limiteront autant que possibles les surfaces imperméabilisées. Le diagnostic permettra d'établir le taux d'imperméabilisation actuel et les propositions d'aménagement viseront à désimperméabiliser les sols dans la mesure du possible, ceci en adéquation avec le concept de « Ville éponge » intégré au Schéma Directeur des Paysages Angevins.

S'agissant des problématiques de trafic, le candidat mettra en évidence les conditions de fonctionnement des différentes configurations proposées et les améliorations qu'elles apportent par rapport à la situation actuelle. Le candidat présentera en quoi les propositions engendrent une modification de la gestion actuelle du site, il précisera le fonctionnement lié à cette gestion (capacité, remontée de files de véhicules, ...).

Le candidat analysera également les conditions d'implantation du nouveau parking en ouvrage et ses impacts sur le secteur, tant du point de vue des déplacements, accès et circulation que d'un point de vue urbain et architectural. Etant ici rappelé que la réalisation de ce parking, comme la réhabilitation de la Caserne de l'Académie, feront l'objet d'études et de marchés distincts du présent marché. A ce sujet, et dans le cadre du mandat d'études (marché distinct) lancé sur le projet de réhabilitation de la caserne de l'Académie, le titulaire du marché devra formuler des préconisations urbaines, architecturales et paysagères à inscrire dans le cahier des charges qui sera établi en vue du lancement du concours d'architectes prévu dès le mois de septembre 2020.

Il proposera donc les analyses techniques adéquates permettant d'évaluer ces incidences et d'établir une comparaison avec la situation actuelle, et s'il y a lieu, les autres scénarios d'aménagements.

Les conditions de faisabilité, les contraintes normatives à respecter et les impacts fonciers seront explicités.

Il sera également attendu une première approche budgétaire estimative pour chaque scénario sur la base de ratios, afin de pouvoir aider à la prise de décision sur cette base financière également.

Une analyse comparative sera effectuée en reprenant au moins chacun des critères évoqués ci-avant. Cette analyse devra également faire apparaître des ordres de grandeur en termes de coût.

### **Tranche optionnelle n°1 : Concertation et participation citoyenne**

Le présent marché porte sur un site stratégique pour la Ville d'Angers et ses habitants. En conséquence, une tranche optionnelle n°1 pourra être activée au moment de cette phase 2, afin que le candidat puisse accompagner le maître d'ouvrage dans un processus de concertation. Il préparera les documents utiles, participera et animera les réunions en lien avec les techniciens et élus.

### **Tranche optionnelle n°2 : Simulation dynamique**

Une 2<sup>ème</sup> tranche optionnelle pourra être activée et portera sur la réalisation d'une simulation dynamique sur cette phase 2. Elle portera sur les heures de pointe du matin et du soir. Cette prestation devra permettre d'affiner la programmation des carrefours, en tenant compte des nouveaux aménagements envisagés (notamment en étudiant leur coordination) et ce sur chacun des scénarii proposés. Pour la mise en œuvre de cette prestation, le candidat pourra s'appuyer sur le modèle multimodal d'Angers Loire Métropole.

Le prestataire précisera la méthodologie mise en œuvre pour la réalisation de cette simulation. Il explicitera les sorties d'indicateurs qu'il propose (temps de parcours, remontée de files, trafic non-écoulés...) et sur lesquels il compte baser son analyse et ses préconisations.

Le candidat remettra l'ensemble des documents techniques en particulier un rapport technique détaillant les hypothèses considérées, une description des résultats et de leurs analyses. Il remettra également le fichier de modélisation en format vidéo.

Cette phase doit permettre au Maître d'Ouvrage de valider le scénario à retenir.

Cette 2<sup>ème</sup> phase sera validée par une présentation faite par le candidat au groupe technique puis au comité de pilotage. Il en assurera le compte-rendu.

#### ▪ **Phase 3** : Approfondissement du scénario validé

Approfondissement et analyse comparative du principe d'aménagement retenu en fin de phase 2. Ce principe pourra comporter plusieurs variantes. Cette analyse d'aménagement sera accompagnée de la proposition d'un schéma de fonctionnement du secteur et de programme d'actions pour sa mise en œuvre.

Cette dernière phase présentera les impacts du scénario sur le secteur d'étude, en particulier sur le réseau viaire existant, notamment en matière de trafic et d'organisation des circulations.

Seront également précisés les différents aménagements paysagers envisagés, permettant de mettre en valeur les patrimoines architectural et végétal existants.

Le candidat proposera un schéma d'organisation des circulations dans le secteur compatible avec chaque principe de création de point d'échange, ainsi que les aménagements nécessaires au bon fonctionnement. Ce schéma permettra d'appréhender la manière dont sont gérés les différents modes

de déplacements : voiture, bus, vélos, piétons. Il proposera également un schéma présentant les différents mouvements.

Il devra également consolider la première approche budgétaire estimative indiquée en phase 2, sur la base d'un chiffrage de niveau Esquisse.

Le prestataire devra être en mesure de fournir un plan des voies à termes à l'échelle avec sens de circulation et place accordée à chaque mode. Ce plan pourra servir de base à la réalisation d'une simulation dynamique (voir tranche optionnelle n°3 ci-dessous).

Il conviendra d'établir un document de synthèse et d'aide à la décision tant du point de vue technique et financier que du point de vue des calendriers prévisionnels administratifs et/ou des opérations connexes à mener. Le candidat pourra proposer la réalisation d'une vue en plan permettant d'appréhender la place accordée aux différents modes et fonctions.

Cette phase fera l'objet d'une concertation avec les riverains, habitants ou toutes autres personnes intéressées par le projet. Le candidat accompagnera le maître d'ouvrage dans ce processus de concertation. Il préparera les documents utiles, participera et animera les réunions en lien avec les techniciens et élus (**tranche ferme**).

### **Tranche optionnelle n°3 : Simulation dynamique**

Une 3<sup>ème</sup> tranche optionnelle pourra être activée et portera sur la réalisation d'une simulation dynamique sur cette phase 3. Elle portera sur les heures de pointe du matin et du soir. Cette prestation devra permettre d'affiner la programmation des carrefours, en tenant compte des nouveaux aménagements envisagés (notamment en étudiant leur coordination) et ce sur le scénario retenu en phase 2, avec ses éventuelles variantes. Pour la mise en œuvre de cette prestation, le candidat pourra s'appuyer sur le modèle multimodal d'Angers Loire Métropole.

Le prestataire précisera la méthodologie mise en œuvre pour la réalisation de cette simulation. Il explicitera les sorties d'indicateurs qu'il propose (temps de parcours, remontée de files, trafic non-écoulés...) et sur lesquels il compte baser son analyse et ses préconisations.

Le candidat remettra l'ensemble des documents techniques en particulier un rapport technique détaillant les hypothèses considérées, une description des résultats et de leurs analyses. Il remettra également le fichier de modélisation en format vidéo.

Cette 3<sup>ème</sup> phase sera validée par une présentation faite par le candidat au groupe technique puis au comité de pilotage. Il en assurera le compte-rendu.

**Chaque phase sera validée par un Ordre de Service de la part du Maître d'Ouvrage. Ce même ordre de service précisera les modalités de démarrage de la phase suivante.**

## **B-2 Nature des rendus**

Tous les documents sont à remettre sur support papier (2 exemplaires dont 1 reproductible) et sur support numérique (Clé USB) à la fin de chaque phase (maximum 15 jours calendaires après l'OS validant la fin de chacune des phases). En fonction des logiciels utilisés par le prestataire, les formats d'échange suivants seront privilégiés, car compatibles avec les logiciels et à la charte graphique du Maître

d'ouvrage : formats pdf, dwg, dxf, de SIG Mapinfo, ou Oracle Spatial, et en bureautique aux formats de Word, Excel, Powerpoint.

Le travail devra être formalisé dans un document illustré, remis à la fin de chaque phase de l'étude et devra comprendre les éléments suivants :

- **Phase 1 : diagnostic et perspectives**

Le candidat retenu aura notamment à produire :

- Un diagnostic complet de l'existant sur le périmètre d'étude
- Une étude urbaine sur un périmètre permettant de cerner et de préciser l'ensemble des enjeux et contraintes

Ces rendus seront notamment formalisés via :

- Des illustrations : cartes commentées, plans, croquis, tableaux (intégralité des résultats issus des comptages au format Excel le cas échéant, photos...)
- Une partie écrite organisée sous forme d'un rapport de présentation et d'analyse.

- **Phase 2 : Présentation de scénarii d'aménagement et analyse comparative**

Le candidat retenu aura notamment à produire :

- Une présentation détaillée des scénarii, avec notamment, la production de schémas de fonctionnement et d'aménagement, mais également plans des scénarios et des incidences ;
- Un argumentaire complet de chaque scénario et comparant les scénarii entre eux, assorti de tous les éléments justificatifs (cartes, tableaux, esquisses, ...)
- Une approche financière sous forme de tableau présentant les différents postes de dépenses
- Une grille d'analyse comparative multicritères

- **Phase 3 : Approfondissement du scénario validé**

Le candidat retenu aura notamment à produire :

- La réalisation d'un schéma directeur permettant d'avoir une vision globale des aménagements futurs ainsi que la traduction en termes de phasage de réalisation des aménagements proposés
- L'élaboration d'un plan de composition des espaces publics sur le périmètre d'intervention envisagé, vue en plan du projet précisant l'affectation des voies, le partage viaire, le stationnement
- Un chiffrage niveau esquisse (études préliminaires) des travaux d'aménagement projetés

Cette dernière phase qui a pour objet d'approfondir le scénario retenu, avec possibilités de variantes, se présentera sous forme écrite et pourra comporter des tableaux, plans, coupes ou tous schémas illustratifs nécessaires.

Tout comme pour la phase 2, une analyse comparative sous forme de tableau devra également être produite, avec une clef de lecture (couleur ou autre) permettant d'appréhender facilement les avantages et inconvénients de chacun des principes d'aménagement.

Une note de synthèse en fin de document résumera l'essentiel du contenu de l'étude et les préconisations qui en découlent. Le document devra être présenté de la manière la plus pédagogique possible.

Il est demandé au candidat de :

- Fournir un rapport final d'étude avec des rapports ou documents intermédiaires clôturant chacune des phases décrites ci-dessus et validés en comités techniques et par la Direction de l'Aménagement et Développement des Territoires, en charge du suivi de l'étude,
- Mettre à disposition de la Direction de l'Aménagement et Développement des Territoires et des groupes de travail, les documents nécessaires à l'animation des réunions techniques et comités de pilotage,
- Participer à l'animation des réunions,
- Engager les contacts avec les différents acteurs concernés (élus, techniciens et partenaires – associations ou autres -) permettant de mieux cerner les réflexions et cela après en avoir informé le maître d'ouvrage.

**En définitive, l'étude devra permettre d'orienter les choix de la collectivité quant à la faisabilité des aménagements, aux contraintes de mise en œuvre techniques, mais aussi en termes de procédures et de coût.**

### **C- Objet des autres marchés subséquents éventuels**

D'autres marchés subséquents pourraient être conclus ultérieurement, notamment sur les missions suivantes (liste non exhaustive) :

- Travaux d'aménagement de la place Kennedy (périmètre précis à définir en phase études)
- Travaux d'aménagement de la place de l'Académie (périmètre précis à définir en phase études)
- Reprise et travaux du mur de la Douve du Château

Le maître d'ouvrage portera une attention particulière à la proposition de répartition par mission des honoraires de maîtrise d'œuvre, notamment à l'importance accordée aux phases suivantes :

- Mission DET, avec une présence assidue du candidat souhaitée sur le terrain (minimum 3 fois par semaine)
- Mission AOR, qui devra être rémunérée de manière à garantir à la maîtrise d'ouvrage la réception des documents liés aux différentes remises d'ouvrage en bonne et due forme.

### **1.5 - Intervenants**

#### *Le référent de la maîtrise d'ouvrage*

La maîtrise d'ouvrage est assurée par la ville d'Angers, représentée par son Maire. Le pilotage du premier marché subséquent sera pris en charge par la Direction Aménagement et Développement des Territoires (DADT) de la ville d'Angers. Les directions de l'Espace Public, Transports et Déplacements, Culture et Parcs, Jardins et Paysages seront étroitement associées.

Le pilotage des marchés subséquents suivants sera assuré par la Direction de l'Espace Public (sauf indication contraire dans les marchés subséquents).

### *Constitution d'un comité de pilotage*

La conduite générale du projet est placée sous l'autorité d'un comité de pilotage, composé d'élus et de techniciens de la commune d'Angers et d'Angers Loire Métropole. Il se réunira a minima à la fin des phases 2 et 3 du marché subséquent n°1.

Il est chargé de la conduite d'ensemble de la démarche. Il définit les orientations du projet et les modalités de déroulement de celui-ci. Il apprécie la bonne adéquation entre les études conduites, les orientations proposées et les objectifs poursuivis. Il évalue la cohérence entre le projet et les orientations de la collectivité dans tous les domaines, au besoin en recevant l'équipe titulaire.

Le comité de pilotage est constitué de représentants du conseil municipal ; y assistent également des membres de la direction générale de la ville et du cabinet du Maire. La Direction de l'Aménagement et du Développement des Territoires assure son animation pour le premier marché subséquent, puis la Direction de l'Espace Public pour les autres marchés subséquents le cas échéant (sauf indication contraire dans les marchés subséquents). Le comité de pilotage s'entoure également de tout représentant qu'il estime utile et se fait assister de tout expert qu'il juge nécessaire (ABF, Direction de la Culture, Tourisme, ...).

Sa composition nominative sera précisée en temps utile au titulaire.

### *Constitution d'un groupe technique*

Les travaux du titulaire retenu seront pilotés par un groupe technique dédié, associant des techniciens de la Direction de l'Aménagement et du Développement des Territoires, de la Direction de l'Espace Public, de la Direction des Parcs, Jardins et Paysages, de la Direction Culture, du Tourisme et de la Direction Transports et Déplacements. Ce groupe technique pourra être élargi à d'autres partenaires si les problématiques concernées demandent de mobiliser des compétences particulières. Ce groupe technique se réunira au minimum à la fin de chaque phase de l'étude.

La ville d'Angers sera représentée par un technicien référent qui sera l'interlocuteur permanent du consultant. Le bureau d'études retenu devra par conséquent informer régulièrement le référent du déroulé de l'étude.

## **2 - Documents mis à disposition du bureau d'études**

Le Maître d'ouvrage remettra au titulaire du marché, dès le début de l'étude, sous réserve de la signature de l'acte d'engagement relatif à l'utilisation des données un support informatique (site ftp, DVD, Clé USB, ...) contenant les données suivantes :

- Etude d'implantation d'un parking silo – ALM/DADT – Octobre 2018
- Etude « Aménagement des places Kennedy/Académie : enjeux et proposition de méthode » – ALM/DADT - Mars 2018
- Etude « Château d'Angers, La porte des Champs » - SEVAH/Ville d'Angers – Mars 2018
- Données déplacements disponibles – Direction Déplacements – ALM
- Etat phytosanitaire des arbres en place
- Accord-cadre pour la maîtrise d'œuvre urbaine et opérationnelle pour une végétalisation du cœur de ville d'Angers – Extrait du programme

- Projet de tracé de la Végétalisation du Cœur de Ville
- Eléments disponibles du SIG DPJP
- Projet d'intégration d'Arbres Remarquables dans ce secteur (modification du PLUi)
- Schéma Directeur des Paysages Angevins (SDPA) de la DPJP
- Plan topographique de l'ensemble de la zone
- Etude sur les déplacements et l'organisation du pôle d'échange multimodale d'Angers St Laud
- Etude de trafic sur la création d'un nouvel accès routier à la gare
- Plan du réseau Eaux Pluviales \_ ALM/Ville d'Angers
- Diagnostic des bassins versants / Bassin versant du Château – SAFEGE – Décembre 2013
- Plan des périmètres Monuments Historiques
- Plan du Secteur Patrimonial Remarquable
- Projet d'intégration d'Arbres Remarquables dans ce secteur (modification du PLUi)
- Etude Angers Coeur de Maine – Rives Vivantes – Réunion du 05/02/2019
- Les documents relatifs à la consultation lancée par le Centre des Monuments Nationaux (CMN) pour la création d'un nouvel accès par la Porte des Champs.

#### **Données cartographiques du SIG d'ALM :**

- dalles du Scan 25 ©© de l'IGN au format ".tif" sur la zone d'étude
- BDTOPO ©© de l'IGN, en format Mif, Mid
- Plan d'Urbanisme : l'ensemble des pièces des documents d'urbanisme (PLUi approuvé le 13 février 2017) de la zone d'étude est consultable à la Direction de l'Aménagement et du Développement des Territoires (DADT) d'ALM ainsi que sur le site de l'agglomération (<http://www.angersloiremetropole.fr/un-territoire-en-mouvement/plan-local-d-urbanisme-intercommunal>).
- Dossier de zonage pluvial
- Plans cadastraux de toute l'aire d'étude : dernière mise à jour.
- Photos aériennes verticales de l'IGN (BD Ortho) 2008, format Tiff ou Ecw ;

Le prestataire devra, en appui des documents mis à sa disposition, rechercher les plans et documents nécessaires auprès des Maîtres d'Ouvrage concernés mais aussi vérifier sur site les éléments de l'étude.

Le prestataire veillera à ce que les documents d'étude apportent une aide à la décision à la Maîtrise d'Ouvrage.

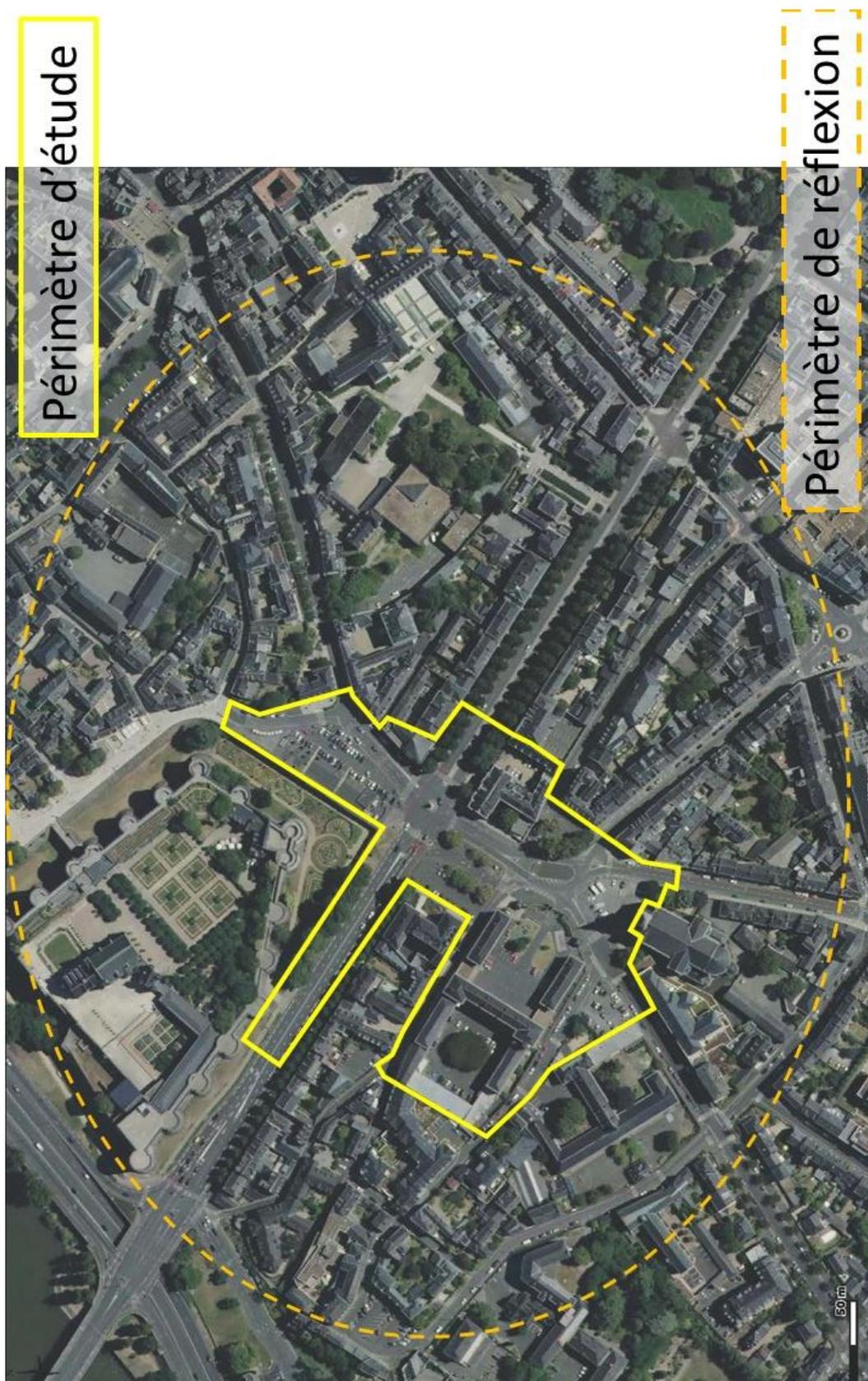
### **3 – Délai de l'étude**

Le délai de réalisation du premier marché subséquent est de 5 mois.

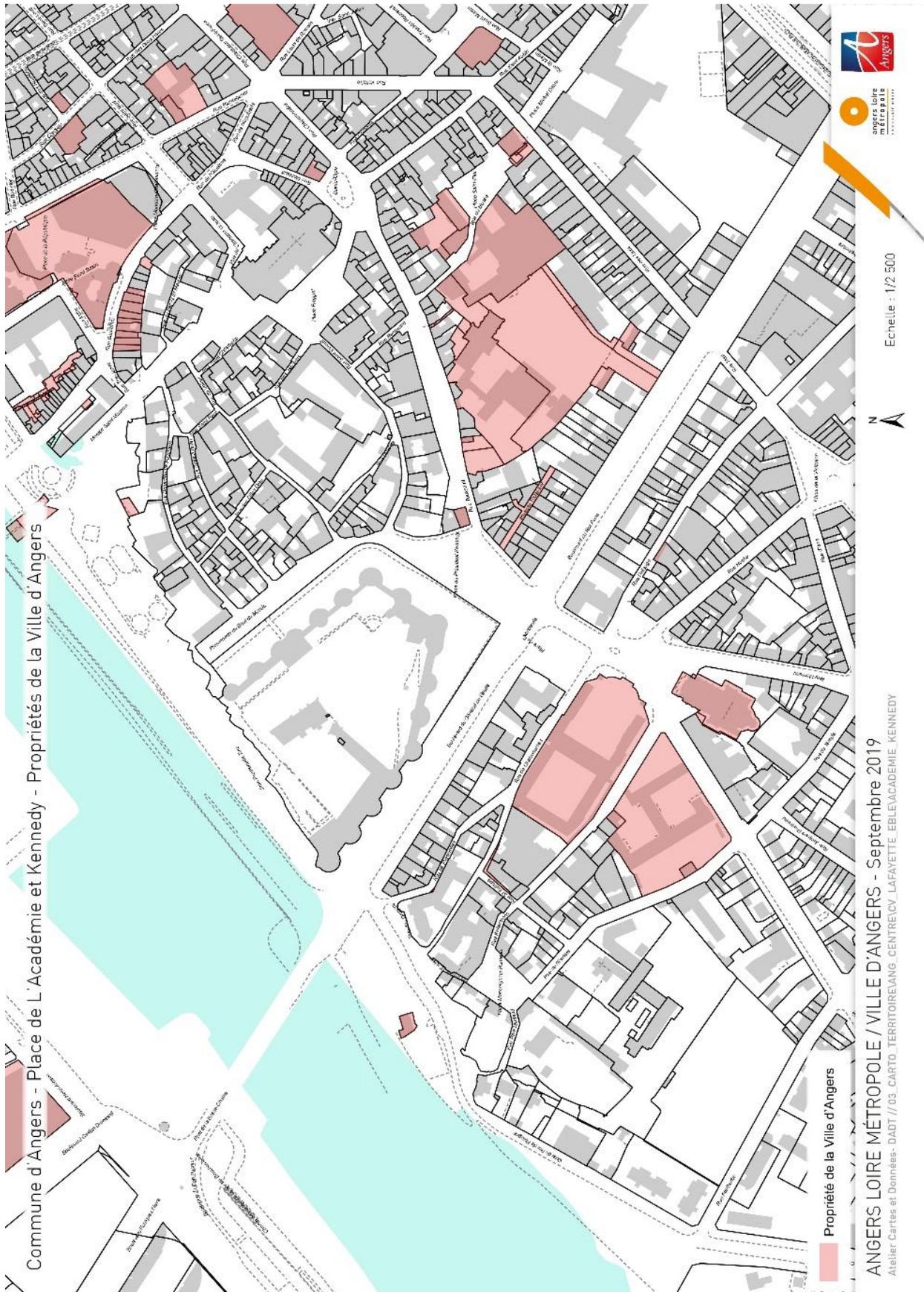
# Pièces annexes

- \_ Périmètre d'étude et de réflexion
- \_ Propriétés Ville d'Angers
- \_ Projet de végétalisation du centre-ville : périmètre

## Périmètre d'étude et de réflexion



# Propriétés Ville d'Angers



## Projet de végétalisation du centre-ville : périmètre

